

Numéro: 20250630024537 30/06/2025 Établi le :

Validité maximale: 30/06/2035



### Logement certifié

Rue: Isle-le-Pré n°:15

CP:6600 Localité: Bastogne

Certifié comme : Maison unifamiliale

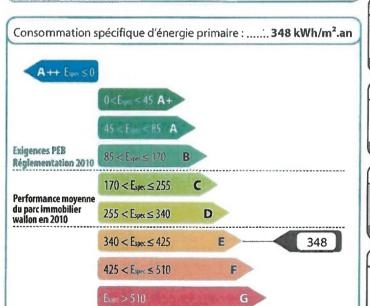
Date de construction : Inconnue



#### Performance énergetique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de ......74 996 kWh/an

Surface de plancher chauffé:.....215 m²



### Indicateurs spécifiques



# Performance des installations de chauffage insuffisante satisfaisante bonne

# Performance des installations d'eau chaude sanitaire insuffisante satisfaisante

	Systèr	ne de vent	ilation	
absent	très partiel	partiel	incomplet	complet

Utilisation d'énergies renouvelables

I therm	sol_photovolt_	biomasse	pompe a chaleur	coneneration

### Certificateur agrée n° CERTIF-P2-02846

Nom / Prénom : BOURGUIGNON Thomas

Adresse: Rue Gaumont

n°:15

CP:6800 Localité: Libramont

Pays: Belgique

Organisme de contrôle agréé

Tel. 0800 82 171 - www.certinergie.be



conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02sept.-2024. Version du logiciel de calcul 4.0.5.

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont

Digitally signed by Thomas Bourguignon (Signature) Date: 2025.07.02 12:03:22 CEST Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Numéro: 20250630024537

Établi le · 30/06/2025 Validité maximale: 30/06/2035



### Logement certifié

Rue: Isle-le-Pré n°: 15

CP:6600 Localité: Bastogne

Certifié comme : Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



#### Performance energétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de ......74 996 kWh/an

Surface de plancher chauffé : ......215 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire : ...... 348 kWh/m².an

A++ Espec ≤ 0

85 < Espec ≤ 170

Exigences PEB Réglementation 2010 Performance moyenne

du parc immobilier wallon en 2010

170 < Espec ≤ 255

255 < Espec ≤ 340

340 < Espec ≤ 425 425 < Espec ≤ 510

Certificateur agréé n° CERTIF-P2-02846

Nom / Prénom : BOURGUIGNON Thomas

Adresse: Rue Gaumont

n°:15

CP:6800 Localité: Libramont

Pays: Belgique

348

Organisme de contrôle agréé Tel. 0800 82 171 - www.certinergie.be Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement

élevés moyens faibles

Performance des installations de chauffage

insuffisante satisfaisante bonne

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

insuffisante satisfaisante

Système de ventilation

très partiel partiel incomplet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol photovoit pompe a chaleur

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02sept.-2024. Version du logiciel de calcul 4.0.5.

> Digitally signed by Thomas Bourguignon (Signature) Date: 2025.07.02 12:03:22 CEST Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



# Bâtiment résidentiel existant

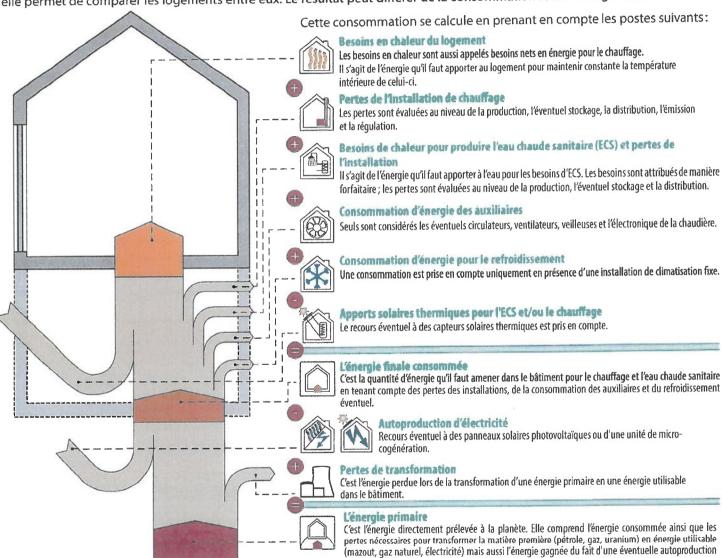
Numéro : 20250630024537 Établi le : 30/06/2025

Validité maximale : 30/06/2035



## Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement.

Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh.

EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

Consommation en énergie primaire	25 000 kWh
Commence of the second control of	
Pertes de transformation	15 000 kWh
Consommation finale en chauffage	10 000 kWh
EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE	CHAUFFAGE ELECTRIQUE

À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques.

EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Panneaux photovoltaïques

- 1 000 kWh

Pertes de transformation évitées

- 1 500 kWh

Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

Économie en énergie primaire

- 2 500 kWh



Bâtiment résidentiel existant

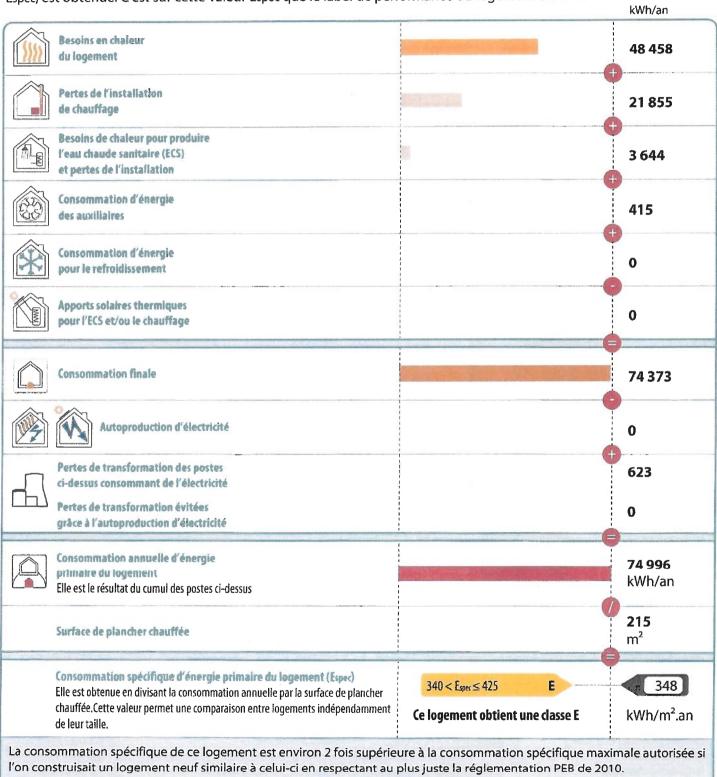
20250630024537 Numéro: Établi le : 30/06/2025

Validité maximale: 30/06/2035



### Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.





Numéro : 20250630024537 Établi le : 30/06/2025

Validité maximale: 30/06/2035



## Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs
	Dossier de photos localisables	Isolation tolture grenier : 4cm EPS
Isolation thermique	Dossier de photos localisables	Isolation toiture chambre: 15cm LM
	Donnée produit	Fenêtres F11 Dv PVC HR
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Plaquette signalétique	Année de fabrication de la chaudière : 2017
Eau chaude sanitaire	Plaquette signalétique	ECS sur chaudière - année de fabrication : 2017



## Bâtiment résidentiel existant

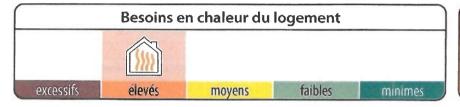
Numéro: 20250630024537 Établi le: 30/06/2025

Validité maximale: 30/06/2035



### Descriptions et recommandations -1-

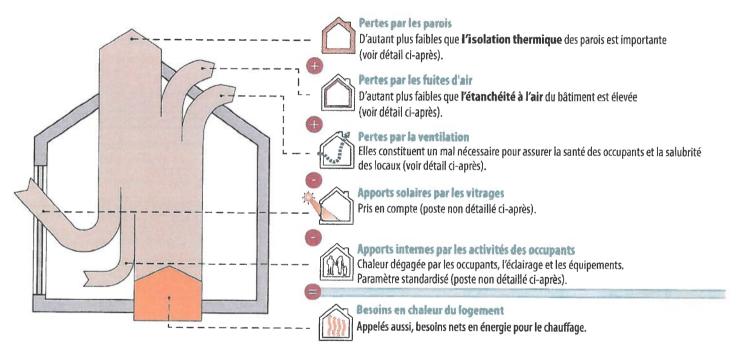
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



**225** kWh/m².an

**Besoins nets en énergie** (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



	Perte	s par les parois		es renseignées sont mesurées suivant llecte des données défini par l'Administration.
Туре		Dénomination	Surface	Justification
		entant un très bon niveau d'isola thermique des parois est comparal		es de la réglementation PEB 2014.
	ТЗ	Toiture à versants chambre	35,7 m <sup>2</sup>	Laine minérale (MW), 15 cm
	M7	Mur lucarnes	7,6 m <sup>2</sup>	Laine minérale (MW), 15 cm
				suite →



# Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20250630024537 Établi le : 30/06/2025

Validité maximale : 30/06/2035



# Descriptions et recommandations -2-

	Perte	s par les parois - suite		aces renseignées sont mesurées suivant collecte des données défini par l'Administration.
Туре		Dénomination	Surface	Justification
		un bon niveau d'isolation thermique des parois est comparal		nces de la réglementation PEB 2010.
	V-520		AUCUNE	
		isolation insuffisante ou d'épais ons : isolation à renforcer (si nécess		e pir vérifié le niveau d'isolation existant).
	T2	Toiture à versants grenier	43,2 m²	Polystyrène expansé (EPS), 4 cm
	F7	DV Bois	13,1 m <sup>2</sup>	Double vitrage ordinaire - (U <sub>g</sub> = 3,1 W/m².K) Châssis bois
	F11	DV Pvc HR	1,9 m²	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,7 W/m².K) Châssis PVC
		isolation ons: à isoler.		
	M1	Mur façade arrière	38,6 m²	
	M20	Mur épais vers EANC	64,6 m <sup>2</sup>	
	M20 a	Mur vers combles SDB	2,0 m²	
	M20 b	Mur vers combles	5,1 m <sup>2</sup>	
	P1	Porte entrée	2,0 m <sup>2</sup>	Simple vitrage - (U <sub>g</sub> = 5,7 W/m².K) Châssis bois
	P2	Porte extérieure	3,0 m <sup>2</sup>	Simple vitrage - (U <sub>g</sub> = 5,7 W/m².K) Panneau non isolé non métallique Châssis bois
4	F4	SV Bois	5,3 m <sup>2</sup>	Simple vitrage - (U <sub>g</sub> = 5,7 W/m².K) Châssis bois
				suite →



# Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20250630024537 Établi le : 30/06/2025 Validité maximale: 30/06/2035

# Descriptions et recommandations -3-

	Perte:	s par les parois - suite le		aces renseignées sont mesurées suivant collecte des données défini par l'Administration.
Туре		Dénomination	Surface	Justification
		la présence d'isolation est inconr ons : à isoler (si nécessaire après avo		iveau d'isolation existant).
	T1	Plafond vers combles	61,6 m²	Présence inconnue d'un isolant de toiture qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie.
$\wedge$	МЗ	Mur façade bardage avec Lair	66,3 m <sup>2</sup>	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie.
	МЗа	Mur façade bardage sans Lair	34,1 m <sup>2</sup>	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie.
	P1	Plancher sur sol	128,1 m <sup>2</sup>	Présence inconnue d'un isolant de plancher qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie.



Numéro: 2025

20250630024537

Établi le : 30/06/2025 Validité maximale : 30/06/2035



# Descriptions et recommandations -4-

/	4	T
		1
IL		

### Pertes par les fuites d'air

Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

Mon: valeur par défaut: 12 m³/h.m²

□ Oui

Recommandations: L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.

138	
(	١
200	1

#### Pertes par ventilation

Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation sont comptabilisées... Pourquoi ?

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.

Système D avec	Ventilation	Preuves accepta	ables
récupération de chaleur	à la demande	caractérisant la	qualité d'execution
☑ Non	☑ Non	M Non	
□ Oui	□ Oui	□ Oui	
Diminution globale des pertes de ventilation			0 %



Bâtiment résidentiel existant

20250630024537 Numéro: Établi le : 30/06/2025

Validité maximale: 30/06/2035



### Descriptions et recommandations -5-



69 %

Rendement global en énergie primaire

	-
L	Time (E.

#### Installation de chauffage central

Production	Chaudière, mazout, non à condensation, absence de label reconnu, date de fabrication : après 1990, type de régulation inconnu (1)
Distribution	Aucune canalisation non-isolée située dans des espaces non-chauffés ou à l'extérieur
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Présence d'un thermostat d'ambiance

#### Justification:

(1) chaudière hors tension - test impossible

#### Recommandations:

Le type de régulation de la chaudière n'a pas pu être déterminé par le certificateur. Si la chaudière est maintenue en permanence à haute température, cela entraîne des déperditions de chaleur inutiles. Il est recommandé de demander à un chauffagiste professionnel de vérifier la régulation de la chaudière et d'en étudier les possibilités d'amélioration. Une régulation climatique avec sonde extérieure couplée à un thermostat d'ambiance est une solution optimale lorsqu'elle est techniquement réalisable.



# Bâtiment résidentiel existant

20250630024537 Numéro: 30/06/2025 Établi le:

Validité maximale: 30/06/2035

49 %



# Descriptions et recommandations -6-

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

satisfaisante

bonne

excellente

Rendement global en énergie primaire



#### Installation d'eau chaude sanitaire

insuffisante

Production avec stockage par chaudière, mazout, couplée au chauffage des locaux, régulation inconnue (1), fabriquée après 1990 Production

Bain ou douche, plus de 5 m de conduite Evier de cuisine, entre 5 et 15 m de conduite Distribution

#### Justification:

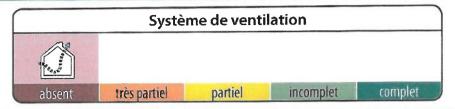
(1) chaudière hors tension - test impossible

Recommandations: aucune



Numéro: 20250630024537 30/06/2025 Établi le: Validité maximale: 30/06/2035

## Descriptions et recommandations -7-





#### Système de ventilation

#### N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Chambre	aucun	Salle de bain/douche	aucun
Chambre	aucun	Cuisine	aucun
Chambre	aucun	Buanderie	aucun
Séjour	aucun		
Séjour	aucun		
Séjour	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet.

Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).

#### Commentaire du certificateur

Les ventilations éventuelles présentes et non reprises dans ce document ne sont pas de type réglable tel que défini par la norme NBN D 50-001.

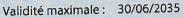


Numéro:

20250630024537

Établi le :

30/06/2025





THE SHARE SHOW	Descriptions et recommandations -8-
	Utilisation d'énergies renouvelables
sol. therm.	sol. photovolt.   biomasse   pompe à chaleur   cogénération
Installation solaire thermique	NÉANT
Installation solaire photovaltaïque	NÉANT
Biomasse	NÉANT
PAC Pompe à chaleur	NÉANT
Unité de cogénération	NÉANT



Numéro: 20250630024537 Établi le : 30/06/2025

Validité maximale: 30/06/2035



### Impact sur l'environnement

 $Le CO_2$  est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO<sub>2</sub>.

Émission annuelle de CO <sub>2</sub> du logement	18 537 kg CO <sub>z</sub> /an
Surface de plancher chauffée	215 m <sup>2</sup>
Émissions spécifiques de CO <sub>2</sub>	86 kg CO <sub>2</sub> /m².an

1000 kg de  $CO_2$  équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

### Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un audit logement mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



#### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via : - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- · la liste des certificateurs agréés;
- · les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- · la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

### Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 345 € TVA comprise